

▼ Budget 2015 p 2 et 3

[Budget 2015](#)

▼ Le point sur p 4 et 5

[Défibrillateur](#)
[Loisirs motorisés](#)
[Métropole](#)
[Le poing sur...](#)

▼ Dossier p 6 et 7

[Paysages](#)

▼ Entre nous p 8 et 9

[Multiservices](#)
[Bénévolat](#)
[Bibliothèque](#)

▼ Vie municipale p 10 à 12

[Travaux](#)
[Urbanisme](#)
[Un jour à Quaix](#)
[Personnel](#)
[Nous avons aimé](#)
[Mairie pratique](#)

Edito



Toute l'année nous sommes attentifs à nos moindres dépenses et, au moment du vote du budget qui a eu lieu en cette fin du mois de mars, nous appliquons encore plus cette nécessité de vigilance. Nous nous arrêtons en effet à chaque ligne budgétaire pour en valider au plus juste son utilisation. Nous exerçons un contrôle de gestion rigoureux car nous souhaitons demeurer fidèles à notre promesse de ne pas augmenter les impôts à l'échelle communale.

Toutefois l'exercice budgétaire n'est pas simple car nos recettes sont de plus en plus resserrées du fait des baisses des dotations de l'Etat. L'exercice budgétaire n'est pas simple du fait également du retrait du Conseil départemental sur des compétences qui n'étaient pas obligatoires comme la petite enfance (même si une nouvelle aide a été obtenue par notre conseiller départemental pour notre crèche) et pour lesquelles nous devons nous substituer et prendre le relai.

Si, bien entendu, nos dépenses doivent être à l'aune de nos recettes, force est de constater que sans ressources exceptionnelles comme la vente de terrains communaux, aucun projet d'importance ne pourra être engagé sans hypothéquer l'équilibre financier de notre commune. Et, bien que le budget 2014 laisse apparaître des excédents en sections de fonctionnement et d'investissement, cela ne préjuge pas d'une aisance financière pour les prochaines années.

Vous avez tous reçu dans vos boîtes aux lettres un questionnaire pour le retour d'une activité commerciale au centre bourg. Vous avez été déjà nombreux à répondre (attention la date butoir pour vos réponses est le 16 avril). Viendra ensuite le moment d'étudier ces réponses et de les mettre en adéquation avec, d'une part, le marché environnant, d'autre part, avec nos possibilités financières. Et ces possibilités sont étroitement liées à la vente des terrains dit "Amblard".

Au fil de ces pages, vous le verrez, l'actualité de notre commune est fertile et nos associations sont volontaires mais ont vraiment besoin de vous, plus que jamais.

Pierre Faure
Maire de Quaix-en-Chartreuse

Un budget sous contrôle

La commune de Quaix-en-Chartreuse ne fait pas exception à la règle et, comme toutes les autres, elle subit la baisse de la DGF (Dotation globale de fonctionnement) allouée annuellement par l'Etat. Elle doit aussi pallier le retrait du Conseil départemental de l'Isère pour le financement de la crèche (voir article p. 9*). Nous ne bénéficions pas non plus de recettes liées à une activité économique locale. Tout ces facteurs contribuent à réduire nos capacités financières.

Donc, face à ce constat, nous avons mis en place un contrôle de gestion rigoureux qui, plus que jamais, nous demande de hiérarchiser nos priorités. Comme nous l'indiquions dans notre profession de foi, nous n'envisageons qu'un seul projet : celui du retour d'une activité commerciale, mais il ne se concrétisera qu'avec les moyens budgétaires nécessaires à notre portée et uniquement s'il ne crée pas de déséquilibre financier.

* de nouvelles perspectives s'annoncent...

Et les impôts

Même si l'augmentation des impôts permettrait d'être budgétairement un peu plus à l'aise, les élus se refusent d'y avoir recourt. La pression fiscale est déjà suffisante par ailleurs pour ne pas fragiliser un peu plus nos concitoyens et, tant que ce sera possible, nous maintiendrons ce cap.

Ainsi nous n'augmentons ni la taxe d'habitation, ni les taxes sur le foncier bâti et non bâti.

Parlons des transferts de compétences à la Métropole

Pour le moment les transferts de certaines compétences à la Métropole ne sont pas suffisamment lisibles sur le budget 2015. En effet, ces transferts, mis en oeuvre progressivement depuis juillet 2014, ne s'accompagnent pas immédiatement de mouvements financiers. Cette année 2015 reste une année d'observation à l'issue de laquelle nous aurons une meilleure visibilité des contours de ces compétences, de leur mode de gestion et de leur financement.

Pour mémoire les compétences transférées au 1er janvier 2015 dans le cadre de la réforme territoriale concernent :

- la transition énergétique
- le développement économique
- la voirie
- l'urbanisme (PLU I - Plan local d'urbanisme intercommunal)
- la promotion touristique
- l'énergie
- l'eau potable

Le budget de l'eau et de l'assainissement

Cette année est notre dernière année de gestion partielle du budget de l'eau et de l'assainissement car ces compétences ont été transférées à la Métropole le 1^{er} juillet 2014 pour l'assainissement et le 1^{er} janvier 2015 pour la distribution de l'eau potable. Cependant la commune garde encore par convention pendant un an la partie fonctionnement de ce budget, en assurant les réparations de fuites courantes, les relevés des compteurs, un peu comme si nous en assurions la gérance. La facturation sera quant à elle assurée par la Métropole.

En 2016 ce poste budgétaire (le fonctionnement) sera transféré à la Métropole qui assurera alors la totalité la gestion de l'eau. La Métropole prend d'ores est déjà la partie investissement qui comprend les travaux lourds.

Toujours partenaire du monde associatif

Comme chaque année le conseil municipal a souhaité aider les associations.

Cette aide financière vient en complément des cotisations des adhérents et permet ainsi des acquisitions de matériels ou des opérations spécifiques. Elles sont allouées sur dossier où figurent le bilan financier de l'année précédente, le budget prévisionnel et la demande de subvention.

L'association sportive de Quaix regroupe en son sein plusieurs sections, la subvention globale allouée à l'AS Quaix est donc ventilée, en interne, entre les sections en fonction des besoins exprimés.

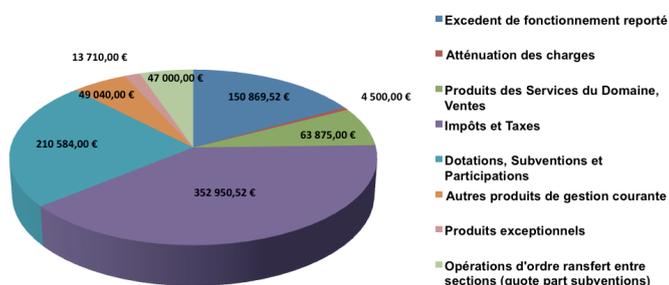
NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT €
Association sportive de Quaix (AS Quaix)	1 020
Sou des écoles	1 700
Club de l'amitié	850
UMAC	75
FNACA	75
Coopérative scolaire	1 125
Quaix des chants	100
Crèche "Lou P'tiots"	15 500
Montant total des subventions	20 445

Notre budget pour 2015

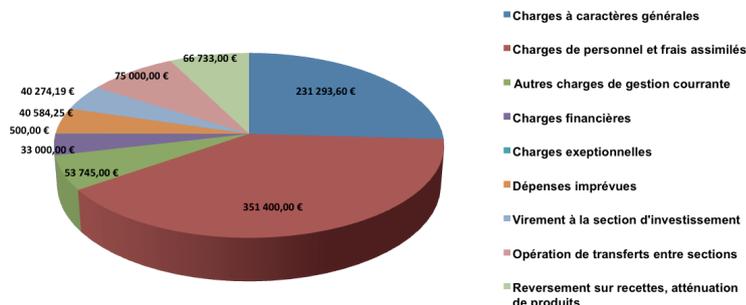
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 892 530,04 euros

" La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, celles qui reviennent chaque année. En dépenses cela concerne celles liées au fonctionnement des services de la commune, les prestations de services extérieurs, le paiement des intérêts d'emprunts, etc. Les recettes proviennent quant à elles des recettes fiscales provenant des impôts directs locaux, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'Etat et des participations provenant d'autres organismes ou collectivités locales". (1)

Recettes de fonctionnement BP2015



Dépenses de fonctionnement BP2015

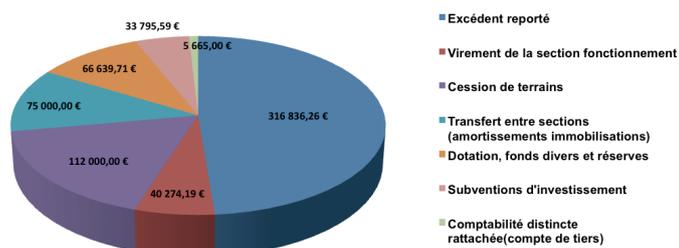


LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 650 210,79 euros

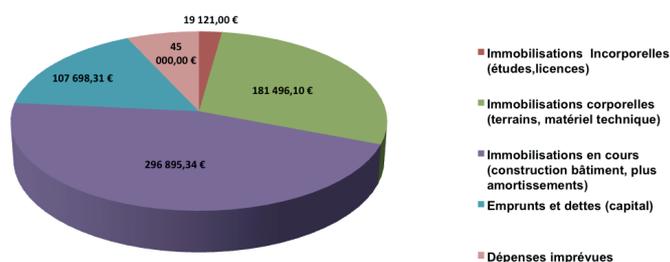
" La section de fonctionnement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant le remboursement des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou les travaux nouveaux. Parmi les recettes d'investissement, on trouve les subventions d'investissement, la dotation globale d'équipement (DGE), les emprunts, le produit de la vente du patrimoine, etc." (1)

C'est le budget qui permet de préparer l'avenir, c'est celui qui est lié aux projets à moyen et long terme de la commune.

Recettes d'investissement BP 2015



Dépenses d'investissement BP 2015



(1) Source : www.collectivites-locales.gouv.fr

Le défibrillateur est installé

1 VIE =
3 GESTES

3 GESTES POUR SAUVER UNE VIE

Témoign d'un arrêt cardiaque, 3 réflexes :

- 1. APPELEZ LE 15 (SAMU) POUR DONNER L'ALERTE**
 - Décrivez l'état de la victime : elle est inconsciente, elle ne respire pas...
 - Donnez l'adresse précise du lieu où elle se trouve.
 - Dites ce qui a été fait ou ce qui est fait : « On l'a étendue, on a commencé le massage cardiaque »...
 - Ne raccrochez pas avant que la personne du SAMU ne vous le dise.
- 2. MASSEZ**
 - Les mains l'une sur l'autre, faites 100 compressions par minute au milieu de la poitrine, par séries de 30.
 - Cela permet de relancer la circulation sanguine et de continuer à oxygéner l'organisme.
 - Si vous savez le faire, pratiquez aussi le bouche-à-bouche en alternance.
- 3. DÉFIBRILLEZ**
 - Utilisez un défibrillateur automatisé externe si un appareil est disponible à proximité.
 - Très simple d'utilisation et sans risque, l'appareil vous guide vocalement, étape par étape.

* Analyse du rythme cardiaque en cours *

OBJECTIF : maintenir la victime en vie jusqu'à l'arrivée des secours.

La décision d'installer dans la commune un défibrillateur avait été prise en conseil municipal il y a quelques mois et la pose de cet appareil a été faite, le 6 mars dernier.

Ce défibrillateur est donc aujourd'hui en place sous la Mairie, juste à côté du bureau de l'infirmière et de Lila Services.

Il est ainsi à la disposition de toutes personnes mises en face d'un problème cardiaque sur un proche, un voisin ou un inconnu. Son utilisation doit cependant toujours s'accompagner d'un appel aux secours en téléphonant au 15 ou au 18 et ou encore le 112 sur un portable. L'illustration ci-contre est une première approche sur la conduite à tenir mais, conscients que ces gestes méritent une démonstration plus complète, les pompiers de Saint-Egrève feront une à deux séances de sensibilisation en présence du Dr Thomas, médecin urgentiste. Vous serez informés de leur venue par un affichage sur les panneaux communaux et par le site internet.

Si vous étiez amenés à utiliser le DAE (Défibrillateur automatique externe) veillez à le remettre en place et prévenir la mairie afin que le réassortiment en électrodes et petits matériels soit effectué, tout en espérant que cela soit le plus rare possible.

[Comment reconnaître un malaise cardiaque ?](#)

[Qu'est-ce qu'un défibrillateur et comment l'utiliser ?](#)

Rendez-vous sur le site internet où vous saurez tout sur la question avec un lien direct (<https://www.youtube.com/watch?v=wpqqtzps-BSw>) vers une vidéo d'une durée d'un peu plus d'une minute très bien faite.

A noter que l'installation de ce dispositif a été réalisée avec le concours financier du Crédit Mutuel et Groupama et nous remercions chaleureusement les responsables pour ce partenariat bienvenu.



Les loisirs motorisés

Depuis 2007, et à l'initiative du Parc naturel régional de Chartreuse, certains chemins municipaux de notre commune sont interdits aux loisirs motorisés. Quel bilan faisons-nous 7 années après la mise en application de l'arrêté municipal du 25 octobre 2007 ?

Tout d'abord que dit la loi ?

D'une manière générale c'est le principe d'interdiction du "hors piste", c'est à dire de circuler en dehors des voies classées du domaine public, qui guide la loi du 3 janvier 1991. Les chemins ruraux en font partie néanmoins, le maire peut réglementer ou interdire par arrêté motivé certaines voies ou secteurs de la commune pour toutes ou certaines catégories de véhicules.

Entre 2005 et 2007, le PNRC a mené une expérience visant à "concilier la protection des espaces avec la libre circulation". Seules les communes disposent de la compétence réglementaire pour interdire ou non l'accès à des chemins ruraux. Mais, d'après la Charte du Parc, la pratique de la circulation motorisée est incompatible avec les mesures qui y sont inscrites. Donc, sur cette base, des groupes de travail se sont constitués avec l'ensemble des communes du Parc afin d'identifier les chemins ruraux à interdire à la circulation. Il en a résulté l'arrêté municipal du 25 octobre 2007. C'est le compromis qui a été trouvé pour limiter, sans interdire complètement, l'accès des chemins ruraux

aux véhicules motorisés. Si, au final, cela peut être perçu comme contraignant pour les amateurs de "hors piste", les randonneurs, VTTistes, cavaliers, etc. leur en sont par contre reconnaissants de pouvoir jouir de ces espaces en toute tranquillité.

Comment s'y reconnaître ?

Les chemins ruraux interdits sont précisément cartographiés dans l'arrêté qui est consultable en mairie. Sur le terrain, les chemins ruraux interdits sont indiqués par un panneau d'interdiction de circuler (photo). Est concerné tout véhicule autorisé à la circulation sur les voies publiques c'est à dire tout véhicule



suite page 5

immatriculé : 4X4, quads, motos,...

Que risque-t-on si l'on emprunte ces chemins ruraux avec un véhicule malgré l'interdiction ?

La loi prévoit une sanction de 1500 € d'amende au plus et jusqu'à 3000 € en cas de récidive, qui peut être délivrée par les gendarmes, le maire et ses adjoints, la police judiciaire, les fonctionnaires et agents commissionnés et assermentés.

Le bilan que l'on peut faire aujourd'hui est que peu de problèmes sur le territoire de notre commune sont signalés à la mairie et la réglementation de 2007 semble relativement bien respectée.

* Loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 (codifiée aux art. L.362-1 à L. 362-8 du code de l'environnement)

Et sur la route départementale ?

Si on peut considérer que les loisirs motorisés ne créent que peu de nuisances et de dangers il n'en est pas de même de la conduite sur la route départementale.

Excès de vitesse et pots d'échappement trafiqués de viennent une véritable plaie, surtout quand les beaux jours arrivent. Alors, après de nombreuses réclamations, les gendarmes de Saint Egrève nous ont indiqué qu'il vont, sur le bord de la route, faire des contrôles "surprise"...

Domage d'en arriver là, vous ne trouvez pas ?

La Métropole ça m'intéresse

La Métropole prend de plus en plus d'importance dans notre paysage administratif et, de fait, dans notre quotidien. Afin que vous ayez connaissance des aides dont vous pourriez bénéficier nous allons vous proposer dès que cela sera nécessaire quelques brèves pratiques.

Commission Mobilité : Question transport

Au titre du programme européen de coopération territoriale « Espace Alpin » Grenoble Alpes Métropole est engagée dans un projet dénommé **RURBANCE**. Un des axes de travail retenu porte sur le thème de la mobilité durable. L'étude engagée dans ce cadre est réalisée en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse et la Communauté de commune du Cœur de Chartreuse.

Les objectifs de l'étude :

- Définir les missions et les conditions opérationnelles de création d'une agence de mobilité en Chartreuse.
- Définir les modalités de mise en œuvre de 3 services basés sur un usage partagé de l'automobile (covoiturage, auto-stop organisé, promotion de l'auto-partage entre particuliers, création d'une station d'auto-partage, favoriser le partage de minibus).

Notre élu métropolitain à cette commission a demandé d'associer à cette étude la commune de Quaix en Chartreuse ainsi que les autres communes concernées par le passage des futures liaisons Sarcenais et Le Sappey en Chartreuse.

Pour information, l'Agence « Métromobilité » (Animation et vélos électriques) sera présente à la foire de Quaix le 17 mai.

Commission Territoire durable : Question énergie

L'élaboration d'un nouveau dispositif de soutien à la réhabilitation énergétique des logements privés sur le territoire métropolitain « mur/mur II » est en cours. Il prévoit d'élargir la cible des bénéficiaires en proposant une offre de service pour les maisons individuelles :

- Un accès au guichet unique d'accueil porté par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat en tant qu'animateur de la plateforme de rénovation énergétique.
- En phase opérationnelle la Métro et ses partenaires : un groupement d'entreprises prochainement « labellisés » qui seront capables de proposer des rénovations globales aux propriétaires.
- Un accompagnement sur les aides de droit commun et l'accès à des prêts bancaires adaptés pour les maisons individuelles.
- Toujours pour les maisons individuelles, intégrer des interventions sur les systèmes énergétiques (régulation, équilibrage,...) complémentaires aux travaux d'isolation thermique de l'enveloppe.
- Pour les habitations en chauffage au bois, des incitations à l'amélioration de l'efficacité du système de chauffage, au titre de l'amélioration de la qualité de l'air. Voir la campagne d'information Métropolitaine « **De quel bois je me chauffe** ».

Le point sur... le poing sur la table

Et oui, notre rubrique s'appelle "le point sur"... et, en fait, on a envie de mettre le poing sur... la table !

Si vous faites partie des abonnés au forum de discussion du village "Yahoo groupes.com" le message d'une habitante a dû vous interpellé. En effet, elle fait référence au brûlage des végétaux à l'air libre que certains habitants pratiquent au moment où les voyants de la pollution sont au rouge. Rappelons-le, d'une manière générale c'est **IN-TER-DIT** (sauf dans des cas bien précis comme l'activité agricole et forestière et le débroussaillage sous réserve d'une autorisation préalable de la mairie). Nous nous en sommes fait l'écho dans les **Bulletins municipaux** n° 2 et 3 ainsi que sur le site internet www.quaix-en-chartreuse.fr et lors d'une opération débroussaillage "en live" sur le terrain menée avec le concours de l'ONF le 4 octobre dernier.

Il semblerait que l'information ne touche pas tout le monde. Et si on vous disait que le contrevenant qui pratique le brûlage à l'air libre des déchets verts est en infraction de l'arrêté préfectoral n°2013-322-0020 et s'expose à une amende de 450 €...



" Ayons confiance en la nature "

Gérard REMILLIER, Agent de l'Office national des forêts, gestionnaire de la forêt communale de Quaix (272 ha)

Monsieur Remillier depuis quand êtes-vous sur le secteur de Quaix ? Avez-vous vu la forêt évoluer sur ce laps de temps ?

Je suis arrivé il y a 35 ans en Chartreuse mais j'assure la gestion de la forêt communale de Quaix-en-Chartreuse depuis 25 ans seulement, rapporté à la vie d'une forêt ça n'est pas beaucoup car sa vie se calcule en siècle ! Néanmoins c'est vrai que j'ai vu les espaces agricoles se réduire et se boiser, la forêt évolue en fonction de l'activité humaine. Ainsi, j'ai pu observer la disparition de clairières intérieures à la forêt qui étaient jusqu'alors exploitées par le pâturage.

Je voulais dire aussi que, bien avant mon arrivée..., la partie haute de la forêt communale a vu les résineux se réimplanter alors qu'il y a trois siècles (archives à l'appui) les feuillus étaient favorisés pour la production de charbon de bois. Une autre étape a participé au changement du paysage, c'est la volonté politique du début du XXème siècle qui a favorisé la plantation de résineux.

Vous voyez la forêt est en perpétuelle mutation, soit par l'action de l'homme soit de façon naturelle.

On dit que la forêt avance, que les paysages se ferment, en quoi est-ce un problème ? Si c'en est un, comment agir ?

Pour la nature ce n'est pas un problème, en revanche pour la biodiversité, et pour l'homme ça peut en être un. Si l'on veut avoir un maximum d'espèces animales différentes il faut avoir, en regard, un espace naturel diversifié en milieux et en espèces, tout ça est une affaire d'équilibre. Pour l'homme cela devient donc un problème à partir du moment où il veut y vivre.

Je vous donne un exemple concret : le sabot de Vénus est très présent en Chartreuse cependant, si la forêt "avance" cette fleur disparaîtra jusqu'à ce que la forêt à son tour disparaisse et qu'elle reprenne sa place. Donc tout cela est une question de choix humain.

A notre altitude, si on laissait faire la nature il y aurait peu ou pas de sapins et pourtant on voit ça et là quelques sapinières est-ce une bonne manière de gérer l'espace forestier ?

Si on laissait faire la nature il y aurait bien du sapin : regardez les zones de bois Ronzier et de l'Ecoutou. Sur ces versants situés au nord et ouest le sapin se trouve naturellement bien et s'approprie l'espace. En revanche sur les versants mieux exposés nous aurons des feuillus et quelques pins sylvestres. Chaque espèce a ses exigences et c'est vrai que des sapins plantés au soleil ne sont pas dans une situation favorable. Aujourd'hui avec les effets du réchauffement climatique je n'engagerai pas à planter des sapins ou des épicéas. La gestion de la forêt c'est aussi savoir anticiper pour la replantation des espèces.

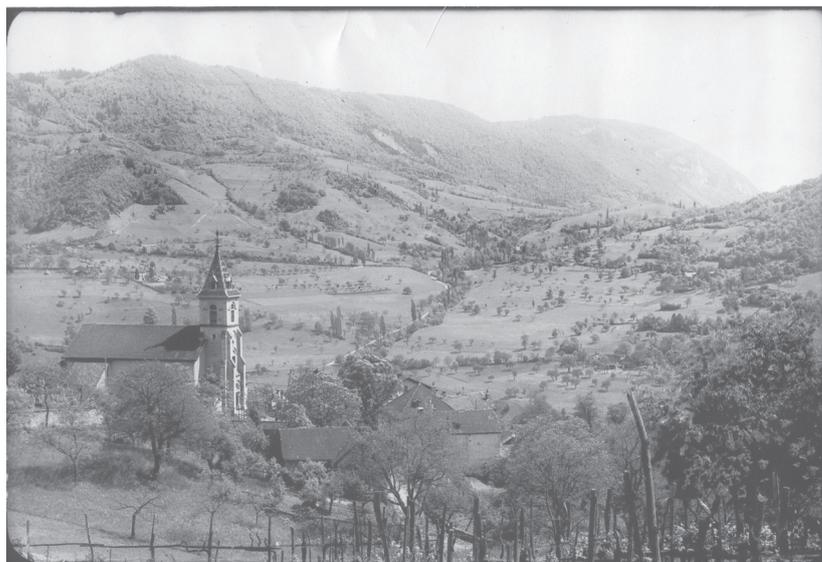
Dans les années 80 on parlait beaucoup de pluies acides, trouvez-vous notre forêt malade ?

Concernant les "pluies acides" on ne sait toujours pas expliquer ce phénomène, c'est sans doute une conjonction de plusieurs facteurs. Mais le mérite de cet épisode est que l'on s'est intéressé de plus près à la santé de la forêt.

Pour en revenir à notre forêt et notre actualité, je dirai que ça va plutôt bien pour elle. Il y a bien quelques maladies comme en ce moment la chalarose du fresnes, il y a eu la graphiose sur les ormes mais cela fait partie du cycle de vie. A Quaix, la difficulté principale pour la forêt est sa sous exploitation du fait de la difficulté du terrain et il est toujours bon de procéder à des coupes qui permettent le renouvellement des arbres. Dans un autre ordre d'idées, depuis l'incendie du Néron (2003) la forêt de ce massif est très observée et l'on a vu réapparaître de nouvelles espèces qui étaient déjà là en sommeil et c'est le changement de milieu qui a favorisé leur croissance. En fait, un incendie est d'une richesse incroyable et le Parc naturel régional de Chartreuse y conduit une étude sur l'évolution des plantes après un incendie.

Le paysage devient ce que l'homme en fait mais avant tout ayons confiance en la nature.

Les paysages en questions nos paysages en questions nos paysages en questions



■ "La fermeture des paysages est un problème pour l'agriculture"

Christophe BERNARD, agriculteur éleveur à Quaix-en-Chartreuse

Aujourd'hui, vous êtes le dernier agriculteur à Quaix à exercer votre métier à plein temps, peut-on considérer que cette activité en moyenne montagne est en danger dans les 10 ans qui viennent ?

On peut effectivement considérer que l'agriculture de moyenne montagne est en danger et cela même avant la fin des 10 prochaines années. C'est en fait la résultante essentiellement de trois facteurs. La pression foncière tout d'abord due à la proximité de l'agglomération grenobloise. Ensuite la démotivation des jeunes générations pour la reprise des sièges d'exploitations. Et je terminerai par la diminution de la pression d'activité sur le territoire communal, on remarque en effet que sur certains hameaux de Quaix il n'y a pas de cheptel permanent.

Il y a une cinquantaine d'années l'agriculture était plus diversifiée maintenant l'élevage est prépondérant, comment cela s'explique-t-il ?

Il y a 50 ans l'agriculture était de type vivrière*. Maintenant les marchés économiques orientent l'activité agricole et à cela j'ajoute que le relief impose des choix de production et du matériel adapté.

La culture maraîchère et les fruits pour des livraisons sur l'agglomération s'est arrêtée. Les plus anciens habitants de notre commune se souviennent sûrement de la réputation à Grenoble des fraises de Quaix-en-Chartreuse.

Alors bien sûr, pour entretenir un maximum de surfaces en herbe c'est l'élevage qui reste le moyen le plus efficace.

La fermeture des paysages est-elle un problème pour l'agriculture ? Dans l'affirmative quels sont les moyens à mettre en œuvre pour y remédier ?

À votre première question je réponds oui c'est un problème.

En effet la fermeture des paysages induit la réduction des surfaces disponibles.

Et pour les moyens à mettre en œuvre, je dirai qu'il serait souhaitable d'encourager, dynamiser le travail d'entretien des petites parcelles (les clairières). Et, d'une manière générale, les communes doivent accompagner les acteurs professionnels (agriculteurs, forestiers) pour les soutenir dans leur activité de tous les jours afin qu'ils soient plus compétitifs.

Si vous aviez un conseil à donner à votre successeur (votre fils peut-être ?) quel serait-il ?

Pour moi la formation est une priorité, on ne s'improvise pas agriculteur. Après je conseillerai le travail en association pour ne pas supporter toutes les charges de travail seul, il faut pouvoir profiter aussi d'une vie sociale.

Enfin je souhaiterai beaucoup de courage à toutes les bonnes volontés.

* qui fournit des produits alimentaires destinés principalement à la population locale.



Le " multiservices " : à vous de vous exprimer

Comme nous vous l'avions indiqué dans les bulletins municipaux n° 3 et 4 la mairie souhaite dynamiser le centre-bourg de Quaix-en-Chartreuse en favorisant le retour d'une activité commerçante. Mais cette volonté doit aussi être la vôtre. C'est pourquoi les élus ont demandé à la Chambre de Commerce et d'industrie de réaliser une enquête auprès de vous pour estimer au plus près vos attentes et vos besoins, en bref vérifier la faisabilité du projet.

Ainsi, un questionnaire a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres et un lien vers ce questionnaire est accessible sur le site de la mairie www.quaix-en-chartreuse.fr en page d'accueil.

Nous comptons sur votre participation car cette enquête reste une étape essentielle dans le processus de décision. Bien entendu la CCI conduit en parallèle une étude de marché plus globale tenant compte des offres commerciales implantées en proximité de notre commune.

Si la viabilité de ce projet est démontrée nous entamerons ensuite le montage financier de ce dossier. Mais cela est une autre histoire que nous continuerons à écrire et réaliser ensemble car nous souhaitons avant tout que ce projet soit aussi le fruit de votre propre implication.

Attention, il reste peu de temps, vous pouvez encore répondre jusqu'au 16 avril 2015 !

Nous vous en remercions par avance.

Appel au bénévolat : soyons consom'acteurs (suite)

Encore un article sur le bénévolat, et oui, ne nous en lassons pas car il demeure le meilleur garant de la vitalité d'un village. C'est un don pour les autres qui ne coûte rien et qui apporte tellement.

Les beaux jours pointent le bout de leurs nez fleuris, le soleil donne des envies d'être dehors et de renouer les liens avec les voisins que l'hiver avait un peu éclipsés. Même si les activités proposées par nos associations n'ont pas faibli il est temps de retrousser ses manches et de revitaminer la vie du village.

Dans quelques semaines, le 17 mai, la Foire de Quaix vivra une nouvelle édition (on ne les compte plus tellement la foire est ancienne !) et à cette occasion les associations proposent des activités diverses. Mais tout cela demande du temps, des idées et... des bras !

Alors pourquoi ne pas commencer cette année un engagement dans le bénévolat ?

Prenons l'exemple du Trail de Quaix et devenez le bénévole de quelques heures en participant à un événement qui ne peut pas être mis sur pied et mené à bien sans la participation et le soutien d'un très grand nombre. Profitez de cette occasion pour venir offrir aux enfants, aux anciens, à vos familles et à notre village un peu de votre temps, tout en participant à un événement exceptionnel. Le 17 mai prochain, la « Foire de Quaix » et son Trail mobilisent. Ce jour là, l'AS course à pied a besoin d'une centaine de bénévoles, de tous âges pour tenir les différents stands et assurer le bon déroulement de la course. Tout au long de l'année un « comité opérationnel » organise et assure les contacts nécessaires à la réalisation de cette "galopade" et à l'animation de la fête. Quoi de plus simple que de donner 2h de votre temps ou plus encore pour une bonne cause ?

- C'est accessible à tous
- C'est convivial
- C'est flexible et utile
- C'est avant tout, parole de bénévole, un moment de partage magnifique.

Vous pouvez accomplir cette mission désintéressée, et pas impossible, avec un ami, votre famille, vos voisins. Un sourire et de la motivation suffisent ! Plus, on est de fous plus on rit !

Vous voulez participer :

- au bon déroulement de notre course pédestre laquelle ne pourrait se dérouler sans votre dévouement, contact : Thierry Rouzier,
- à la mise en place et l'encadrement de la bourse aux livres et aux jouets, contact : Michel Jaquinod,
- à l'encadrement des courses enfants de l'après-midi, les parents sont les bienvenus, contact : Mickael Krisch,
- au bon déroulement de cette journée, auprès de toutes les associations impliquées qui ont un réel besoin de votre soutien, contact : Michel Jaquinod qui vous orientera utilement.

Cette journée s'articulera donc autour : de concerts (fanfare et jazz), d'une foire aux livres (nous avons tous des livres à partager), d'une foire aux jouets (réservée aux enfants, bien que...), d'un forum des associations, d'un stand de tir, d'un concours de sciage de tronc d'arbres, d'expositions, d'un trail et de courses enfants, d'un repas, d'un apéritif offert et servi par le conseil municipal, d'une Mini Ferme, de ventes de produits artisanaux et bien d'autres choses.

Venez nombreux pour le plaisir de tous.

AVIS A LA POPULATION

Après 23 ans passés à la présidence du Comité des fêtes, Dominique Giroud-Bit et une partie de son équipe passent le relais. Une nouvelle équipe est donc en cours de constitution et va s'engager dans l'organisation des moments festifs de la commune.

Si vous avez des idées, un peu de temps et une grosse envie de partager cette nouvelle aventure où tout est à inventer : 06 89 68 35 05.

Une bibliothèque pour petits et grands

Quelle chance nous avons, à Quaix en Chartreuse, de bénéficier d'une bibliothèque publique ! En effet, il n'y a pas d'obligation légale d'en avoir une. Cette bibliothèque ne serait d'ailleurs rien sans le volontarisme, l'énergie et la générosité des bénévoles qui en assurent le fonctionnement toute l'année, qu'elles en soient ici remerciées !

Cette bibliothèque, vous la connaissez probablement si vous avez des enfants car elle est située entre l'école et la crèche et accueille régulièrement les plus jeunes. Mais il n'y a pas d'âge pour y venir et tout un chacun peut librement la découvrir et emprunter les documents qu'il souhaite après s'être inscrit gratuitement.

La bibliothèque propose pour les enfants des albums comme (Lulu Vroumette, la classe des CP- CE1...), des documentaires (Kilidoc, les petites questions...), des BD (Les Légendaires, Lou, Sisters...), des romans (les Colombes du Roi Soleil, les Rageot...), des abonnements (Pomme d'api, J'aime Lire, Image Doc...).

Les adultes seront satisfaits également de trouver de nombreux ouvrages dans différentes rubriques : loisirs, sciences, voyage, art, éducation etc. ainsi que des romans divers dont les plus récents (Annabel de K. WINTER, Heureux les Heureux de Y. REZA, Tram 83 de F.M. MUJILA, le Règne du vivant de A. FERNEY, Price de S. TESICH ...), et des BD (Millenium, Pilules bleues ...). La commune alloue un budget qui s'élève en 2015 à 2500 € permettant aux bénévoles d'effectuer des acquisitions récentes pour accroître ce fonds. Enfin, grâce aux prêts de la Bibliothèque Départementale de l'Isère, ce fonds est régulièrement renouvelé.



¹ Le Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique (1994) précise dans son introduction : « ... que la bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information, et un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité. ». Ce manifeste prend cette année un sens particulièrement fort.

Une bibliothèque est bien plus qu'une somme de livres, elle est un lieu d'échange, d'accès au savoir mais aussi de loisirs et de plaisir. Pour mieux vous connaître et connaître vos attentes, une enquête sera prochainement diffusée et dès à présent, n'hésitez pas à faire savoir à l'équipe ce que vous aimeriez lire. Et puis c'est bientôt les vacances, ce temps retrouvé peut être celui de dévorer tous ces livres que vous n'avez pas eu le temps d'ouvrir l'année écoulée.

La bibliothèque ne serait rien non plus sans vous car elle n'a de sens que pour les usagers qu'elle dessert.

Où la trouver ?

177 route de Clémencière (derrière l'école, au premier étage du bâtiment cantine).

Quand venir ?

Le lundi de 16h à 17h30 et le vendredi de 16h à 18h30. Elle est fermée durant les vacances scolaires. Hors temps de permanence, pour retourner des livres, vous pouvez les glisser dans l'espace prévu au bas de la porte.

Comment contacter l'équipe ?

04 76 56 89 36 aux heures d'ouverture.

¹ Manifeste de l'UNESCO sur les bibliothèques. [en ligne] http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html. (page consultée le 11/02/2014).

Des nouvelles de la crèche

Dans le Bulletin municipal n° 3 nous faisons un dossier complet sur la situation de la crèche de Quaix-en-Chartreuse en évoquant avec le plus de clarté possible la situation. Nous poursuivons donc cette information car les choses ont évolué depuis le mois de novembre dernier.

Tout d'abord la présidente Emilie Pougeoise a dû passer le relais pour des raisons personnelles et c'est un habitant de Proveysieux Loïc Thomas qui préside maintenant (par intérim) à la destinée de la crèche. Il prend cette nouvelle responsabilité avec beaucoup de volonté, très conscient de la tâche qui l'attend.

Il faut noter que les appels à l'aide financière faits par le bureau de la crèche auprès des pouvoirs publics et administrations concernées ont été entendus. En effet, hormis les communes de Quaix et Proveysieux qui versent annuellement une subvention, le Conseiller départemental Pierre Ribeaud a obtenu, au profit de Lou P'tiots, une somme de 4 000 euros pour 2015, le député François Brottes s'est à nouveau porté présent et débloquent pour 2016 une subvention de 5 000 euros. La Caisse d'allocations familiales quant à elle subventionne la crèche à hauteur de 8 000 euros dans le cadre d'une convention quadripartite entre l'association, la CAF, Quaix et Proveysieux et doit continuer son aide sur les deux ans qui viennent. Les montants et le cadre de ces aides ne nous seront communiqués que plus tard. Nous profitons de cet article pour remercier vivement tout ceux qui se mobilisent pour la pérennité de notre crèche.

Dernière minute : le nouveau Président du Conseil départemental de l'Isère, Jean-Pierre Barbier, a annoncé dans son discours d'investiture le 2 avril dernier : " ... Nous maintiendrons aussi les dispositifs sur les relais d'assistantes maternelles et nous réorienterons les aides en faveur des structures de gardes d'enfants, crèches et haltes garderies..."

Alors, peut-être pouvons-nous envisager l'avenir de la crèche sous de meilleurs auspices.

Les travaux

Le matériel roulant étant équipé pour le déneigement, l'hiver est propice aux petits travaux laissés en suspend pendant la belle saison. Par exemple, et entre autres réalisations, les employés du service technique ont pu :

- repeindre et réorganiser une salle informatique dans l'école,
- nettoyer l'emplacement de la mini ferme de la foire,
- installer au village une clôture de séparation de propriété (photo ci-contre),
- effectuer d'autres travaux moins visibles mais tout aussi nécessaires au bon fonctionnement de la commune (comme des retouches de peinture, la vérification et la réparation des ouvertures des bâtiments communaux, etc.).

Il est à noter que les épisodes neigeux de cet hiver représentent un investissement lourd en temps et en énergie pour les employés. En effet, ce travail de déneigement commence très tôt le matin alors que nous sommes encore bien au chaud sous la couette et, bien souvent, ils arrivent à Quaix en empruntant une route départementale pas encore déneigée. De plus, leur tournée est souvent entravée par des voitures mal garées du fait de propriétaires peu scrupuleux de la circulation des autres ou encore par des branches d'arbres de haies mal entretenues et qui s'affaissent sur la route avec le poids de la neige.

Nous avons eu le regret de noter que cet hiver les employés municipaux ont subi des réflexions mal venues et agressives car ils étaient à l'arrêt devant le local technique après un dur travail nocturne de déneigement. Il faut savoir que lorsque vous empruntez vos voies classées pour aller travailler, ces employés ont déjà rempli plusieurs heures de travail, que les hommes et les machines ont besoin de faire une pause. Nous vous assurons qu'ils font au mieux pour vous permettre de rejoindre dans des conditions acceptables vos lieux de travail et la municipalité les assure de son total soutien.



Clôture séparative réalisée par l'équipe technique entre le terrain communal dit "Barthélémy" et la propriété de M. Marillhac.

En savoir plus sur l'urbanisme

Quand on parle d'urbanisme il faut distinguer deux choses :

L'urbanisme réglementaire :

Il s'agit de créer un document d'urbanisme respectant le droit de l'urbanisme local pour l'action à entreprendre. Ce travail peut dans certains cas concerner plusieurs communes, afin d'obtenir une cohérence sur l'ensemble d'une agglomération (tel qu'en France pour le Schéma de cohérence territoriale SCOT ou le Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal).

L'urbanisme opérationnel :

L'urbanisme opérationnel consiste à mettre en place les actions nécessaires à la réalisation d'un projet urbain. Il regroupe ainsi « l'ensemble des actions conduites ayant pour objet la fourniture de terrains à bâtir, la construction de bâtiments ou le traitement de quartiers et d'immeubles existants (recomposition urbaine, réhabilitation, résorption de l'habitat insalubre) ».

En cela, il se différencie de l'urbanisme réglementaire qui regroupe l'ensemble des documents thématiques et réglementaires de planification stratégique et de programmation.

Depuis le 4/06/2014 la commune de Quaix a approuvé par délibération la mise en place du PLU (Plan local d'urbanisme). Tous les délais légaux étant terminés il s'applique de plein droit sur l'ensemble de la commune. Ce document, qui a nécessité une longue gestation, a été guidé dans sa réalisation par quelques grands thèmes, matérialisés dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il indique :

-] six grandes zones de développement ont été repérées, cinq pour du logements et une pour de l'activité.
-] que la commune souhaite diversifier l'habitat (actuellement 98.3% de l'habitat est constitué de villas individuelles)
-] qu'il existe une volonté de densifier un peu la commune (moyenne de 5 villas par an sur les 50 dernières années ce qui est très faible et menace la pérennité de la crèche et de l'école).
-] que la commune se doit de respecter les risques inhérents à la géologie (bassins versants, glissements de terrains potentiels, éboulements, etc...)

Face à cela nous pouvons rappeler des ordres de grandeurs : la commune compte 1 809 hectares, il existe 7 logements sociaux (2 à l'école, 2 à la cure, 3 dans un bâtiment totalement dédié au hameau du Château), 21 hameaux et une capacité de développement de 200 habitants (soit 71 villas ou appartements représentant 3,4 logements par hameau).

Depuis l'approbation du PLU, la commune a accordé 4 permis de construire (1 à la Jars, 1 à la croix de Chorre, 1 à la Frette, 1 au château), 5 déclarations de travaux et renseigné une dizaine de demandes de certificats d'urbanisme.

Le permis d'aménager sur le terrain « Frumy », à l'Aragnat ayant été accordé, 5 projets de villas sont actuellement en discussion.

Un jour à Quaix-en-Chartreuse

Vous étiez très nombreux à avoir répondu présent à notre invitation du 14 mars dernier pour la soirée "Un jour à Quaix-en-Chartreuse". Cette opération originale permettait de découvrir, avec un film tourné début mars, les "regards croisés" des agriculteurs, des habitants et des jeunes de l'école sur le monde agricole. Si les différents points de vue exprimés nous ont passionnés, attendris, surpris et pour certains amusés, tous ont été d'une grande sincérité et nous amènent, au fond, à réfléchir sur notre propre ruralité. En effet, si beaucoup d'entre nous ont fait le choix d'habiter à la campagne il ressort très nettement que cette campagne mérite notre respect pour la qualité de vie qu'elle nous offre. Les enfants de l'école ne s'y sont d'ailleurs pas trompés.

Si cette soirée fut réussie, c'est aussi grâce à l'engagement à nos côtés de l'association O'Bavard@age qui a proposé un buffet de délicieux produits de la ferme (de Christophe Bernard), accompagnés d'un pain bio offert par l'association "Entre Monts et Merveilles"*, le tout arrosé de vin et jus de fruits de producteurs locaux, offerts par le Parc Naurel Régional de Chartreuse.

Et cette soirée a une suite... En effet Francis Helgorsky, le vidéaste/photographe, mandaté par le Parc naturel régional de Chartreuse propose maintenant aux habitants d'illustrer leurs regards sur cette ruralité en photographiant 3 situations qui caractérisent le mieux "cette agriculture près de chez vous" (L'agriculteur, l'activité, le paysage). Une opération de restitution sera ensuite organisée (vraisemblablement pendant la foire de Quaix) pour voir ce que vous aurez "capturé". Ces clichés seront utilisés par le PNRC pour réaliser des plaquettes de présentation de notre commune. Ce sera aussi l'occasion de choisir LA photo qui illustrera la carte de vœux 2016 de la mairie. Venez nombreux avec vos clichés sur clefs USB.

Mais ce n'est pas tout, à l'automne une nouvelle rencontre sera organisée conjointement avec la commune du Sappey et l'ensemble du travail réalisé par Francis Helgorsky sera présenté aux habitants et invités des deux communes.

Ces deux nouveaux rendez-vous vous seront confirmés par voie d'affichage et sur le site internet : www.quaix-en-chartreuse.fr

* qui commercialise du pain bio cuit au four à Entremont-le-Vieux - Hameaux de la Plagne

"Mouvement" de personnel à la mairie

François Fenech quitte la mairie de Quaix en ce début de mois d'avril et part vers de nouveaux horizons professionnels. Nous lui souhaitons tout nos vœux de réussite pour la suite de sa carrière professionnelle qui a connu son top départ dans notre institution. Nous l'avons rencontré et fait ensemble un retour sur une expérience pleine d'enseignements.

Quand avez-vous pris vos fonctions à la mairie de Quaix-en-Chartreuse ?

Je venais juste d'obtenir de mon diplôme de master 2 en économie quand j'ai trouvé cet emploi, c'était en janvier 2012.

Quelles ont été vos attributions durant ces trois ans ?

Au départ je devais superviser essentiellement deux projets majeurs : la réhabilitation énergétique de l'école et la création du projet de station d'épuration écologique avec le projet d'assainissement qui l'accompagnait.

Mais très vite sont venues se greffer d'autres missions liées à la gestion des affaires quotidiennes de la commune comme les dossiers d'urbanisme, la veille juridique, les marchés publics, la voirie, etc., la liste est longue. Autant de sujets variés qui font partie du quotidien d'une mairie. Puis, quand Camille Kaltenmark, qui avait en charge l'élaboration du Plan local d'urbanisme, a quitté ses fonctions, cela a provoqué une charge de travail supplémentaire qui est venue s'adosser à mes missions habituelles.

Même si nous avons chacun (administratifs municipaux) nos domaines de compétence, il faut savoir qu'en raison de la petite taille des effectifs de la commune nous sommes amenés à faire preuve d'une grande polyvalence.

Qu'est-ce que ce passage en mairie vous a apporté ?

C'est une formation professionnelle très importante. Tout d'abord ça m'a permis aussi de découvrir comment fonctionnait une collectivité territoriale comme une mairie. Et surtout il fallu que je devienne "pro" très vite sur des disciplines qui n'étaient pas les miennes et me spécialiser dans beaucoup de domaines :



l'urbanisme et les marchés publics.

Mon constat est que l'on n'est pas opérationnel lorsque l'on sort d'un cursus universitaire. On a bien sûr la connaissance théorique mais pas le savoir-faire.

Toute la première année a donc été très intense, je ne comptais pas mes heures et je découvrais cet univers inconnu pour moi, j'apprenais en permanence. La deuxième année j'ai vraiment commencé à exercer avec plaisir grâce à la mise en œuvre concrète des projets qui m'étaient confiés, j'ai même tendance à dire de "mes" projets tellement je m'y suis investi, impliqué. C'était très stimulant, très prenant mais stimulant. Aujourd'hui ces projets sont terminés, je gère leur fonctionnement après leur "construction" et je suis, avec les élus, le transfert des compétences à la Métropole. Aujourd'hui je pars pour compléter mon bagage universitaire et faire un master 2 en finances. Je suis jeune et j'ai envie d'ajouter des cordes à mon arc.

Un dernier mot ?

Je remercie chaleureusement Pierre Faure qui m'a donné cette opportunité quelques mois seulement après mon diplôme. Et pour ma première expérience professionnelle en tant que chef de projet je lui suis vraiment reconnaissant de la confiance qu'il m'a accordée.

Nous avons aimé

La simplification des normes dans le domaine de l'urbanisme....

Le Sénat a rendu les résultats de son enquête réalisée à l'occasion du dernier Congrès des maires de France.

Peut-être pouvons-nous imaginer à l'avenir que la construction d'une maison ressemble un peu moins à un parcours du combattant.

D'autres simplifications administratives pourraient être engagées dans différents domaines pour "simplifier la mise en oeuvre des projets publics ou privés". Un régime amaincissant qui devrait satisfaire les usagers et les administrations.

Nous aimerions bien

Lors des très agréables rendez-vous que nous fixe O'Bavard'@ge les vendredis soirs de la belle saison à la cure, les parents doivent rester vigilants aux activités de leur jeunes enfants.

En effet, il arrive que des enfants (parfois très jeunes) jouent sur la route. Il faut être bien conscient que leur vie est alors en danger. Plusieurs témoignages indiquent que le pire a été évité.

Sachons donc garder le meilleur de ces soirées, qu'elles restent toujours une fête.

Informations pratiques

NOUS JOINDRE



Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

Fax : 04 76 56 82 20

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillot - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 38 02 90 77

E-mail : periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr

Les services techniques (pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : st@quaix-en-chartreuse

Pensez-y, beaucoup d'informations pratiques sont disponibles en ligne sur notre site :

www.quaix-en-chartreuse.fr

NOUS RENCONTRER

Les permanences des élus

- > Pierre Faure, maire
- > Jean-Luc Poulet, chargé des affaires scolaires
- > Marie-Christine Viance-Dumolard, chargée de la communication et de la vie publique
- > Yves Thévenin, chargé des services techniques

vous reçoivent sur rendez-vous.

Les permanences du secrétariat

lundi de 13 h 30 à 17 h 00
mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
vendredi de 14 h 00 à 18 h 30

RENCONTRER LE DEPUTE DE LA 5ème CIRCONSCRIPTION

Permanences de François Brottes, député de la 5ème circonscription, président de la commission des affaires économiques
77, place de la Mairie - 38660 - La Terrasse
Téléphone : 04 76 92 18 96
Fax : 04 76 93 18 98
E-mail : françois.brottes@wanadoo.fr

A NOTER

Si vous êtes intéressés par les coupes affouagères situées sur le canton comprenant :

- Le Château,
- Le Village,
- La Jars,
- La Méairie

les inscriptions doivent être déposées en Mairie avant le 31 Mai 2015